

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 04 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel COLIN, Maire.

Etaient présents : Y.Gallois, J-M. Denis, C. Teinturier, M. Colin, M-R. Desprez, V. Lombart, G. Pirot, F. Boutillier, E. Schaeffer, T. Cardot, E. Azzalini, C. Krebs, J. Pinet.

Absents excusés : M.C George (donne pouvoir à M. Colin), S. Gauthier (donne pouvoir à C. Krebs).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Prix de vente parcelles Clos Gérard

Délibération N°14

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer le prix de vente des terrains cadastrés AA 344, AA 345 et AA 346 situés rue du Clos Gérard.

De même, il est nécessaire de fixer les clauses particulières de vente pour les parcelles AA 345 et AA 346.

Compte tenu des éléments exposés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 11 € T.T.C/m².

Il décide en outre pour les parcelles AA 345 et AA 346 de conditionner la vente aux conditions suivantes :

- Construire une habitation à usage de résidence principale de propriétaire ou d'un locataire ;
- Déposer un permis de construire dans un délai de 1 an à partir de la date d'acquisition du terrain et terminer les travaux au plus tard 3 ans après la date d'achat ;
- A défaut du respect de ces conditions, la commune pourra reprendre le terrain au prix de vente d'origine, les frais de rétrocession étant à la charge de l'acquéreur initial.

Subventions aux associations

Délibération N°15

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues des différentes associations pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention de verser une subvention de :

- 100 € pour Les Coucous ;
- 700 € pour l'Argonne Club de Triaucourt (A.C.T.) ;
- 600 € pour l'Association Sportive et Culturelle du Canton de Seuil d'Argonne (A.S.C.C. Seuil d'Argonne) ;
- 550 € pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Seuil d'Argonne ;
- 100 € pour le Souvenir Français ;
- 1000 € pour le Comité des Fêtes et de la Culture ;
- 200 € pour le Club des Hirondelles.

Octroi d'une aide financière pour la tonte du terrain de foot

Délibération N°16

Dans le cadre de la mise à disposition d'une tondeuse autoportée à l'A.S.C.C Seuil, club de football de Seuil d'Argonne, afin de réaliser la tonte du terrain de foot, il a été établi une convention.

Dans celle-ci, il est prévu entre autre que le carburant et l'entretien courant de la tondeuse soient à la charge de l'A.S.C.C Seuil.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer à l'A.S.C.C Seuil une aide financière annuelle de 150 euros.

Attribution d'une subvention pour le 25^{ème} anniversaire de la Bibliothèque municipale et la Journée sur le thème de l'eau

Délibération N°17

Pour fêter le 25^{ème} anniversaire de la création de la Bibliothèque municipale, la commune de Seuil d'Argonne par le biais de l'équipe d'animation de la bibliothèque propose d'organiser une journée sur le thème de l'eau.

Celle-ci comprendra de nombreuses animations autour de l'eau et du village : moulin, lavoir, fontaine...

Plusieurs artistes, musiciens, conteurs seront présents en divers points du village.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 2000 euros.

Le Conseil départemental, accepterait de financer à hauteur de 50 % les intervenants référencés par la Bibliothèque départementale (400 à 600 euros).

La C.C.T.V sera également sollicitée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet et donne pouvoir au maire pour réaliser le dossier de demande de subvention.

Les sommes prévues à la réalisation de ce projet sont inscrits au B.P.2016 de la commune.

M. COLIN Michel	Mme TEINTURIER Catherine	Mme GEORGE Marie-Cécile	M. LOMBART Vincent
		Absente (pouvoir à M. Colin)	
M. CARDOT Thierry	M. GALLOIS Yves	Mme KREBS Christine	M. DENIS Jean-Marie
M. PINET Julien	Mme DESPREZ Marie-Rose	Mme GAUTHIER Sandrine	M. PIROT Gérard
		Absente (pouvoir à C. Krebs)	
M. AZZALINI Eric	Mme BOUTILLIER Florence	M. SCHAEFFER Enrico	